

Le plan biodiversité

Compte rendu du Conseil des ministres du 23 mai 2018

<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-05-23/le-plan-biodiversite>

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire a présenté une communication relative au plan biodiversité.

Face aux enjeux majeurs liés à la perte massive de biodiversité et aux conséquences sur l'avenir de l'humanité, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre très vite un plan d'actions interministériel pour la biodiversité. Ce plan vise à inverser la tendance et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020.

La crédibilité de l'action publique doit être restaurée dans ce domaine afin de pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'orientations nouvelles pour faire évoluer en profondeur nos modes d'aménager, de produire et de consommer et ainsi répondre aux attentes des Français en matière de qualité de vie, de santé et de sécurité environnementale.

Le projet de plan sera donc organisé autour des cinq axes suivants :

1. Protéger la biodiversité pour améliorer notre cadre de vie et nous adapter au changement climatique ;
2. Faire de la biodiversité le moteur du changement de nos modèles de production et de consommation pour réduire notre empreinte écologique en France et dans le monde ;
3. Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
4. Créer un cadre européen et international ambitieux pour la protection de la biodiversité ;
5. Rendre la connaissance et l'action pour la biodiversité accessibles à tous.

Il s'agit, au-delà de l'action de la France, de mobiliser la communauté internationale dans le cadre d'un calendrier de rencontres sur les deux prochaines années (COP14 à Charm el-Cheikh fin 2018, plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et G7 environnement en 2019). Ce calendrier se conclura en 2020 par l'accueil du congrès mondial de la nature à Marseille puis la tenue de la COP 15 sur la biodiversité en Chine. C'est à cette occasion qu'un nouveau cadre sera adopté et déterminera l'action internationale pour la prochaine décennie.

La concertation est engagée à tous les niveaux sur ce plan biodiversité. Une consultation publique a été lancée depuis le 18 mai jusqu'au 7 juin pour que tous les citoyens puissent débattre et être force de propositions.

Ce plan contribuera à la cohérence et à l'articulation des politiques publiques pour agir de manière efficace en faveur de la biodiversité. Son portage interministériel est un facteur clé de son efficacité permettant d'intégrer au cœur de l'action publique les enjeux de préservation de la biodiversité.

Par conséquent, le plan biodiversité fera l'objet d'un comité interministériel le 28 juin pour valider le projet interministériel et les engagements pris par chaque ministre. Il sera accompagné d'une feuille de route propre à chaque ministère pour sa mise en œuvre opérationnelle.

